

COMMENT EST CALCULÉE LA CARTE DE L'ÂGE DU PICC ?

1. Découpage du territoire

La Wallonie est divisée en petites zones appelées **pavés**, chacun mesurant **1000 m x 500 m** (soit 50 hectares).

2. Une date pour chaque pavé

Chaque pavé reçoit une **date unique**, correspondant à la dernière campagne de mise à jour, sur le terrain ou au moyen de photographies aériennes détaillées.

3. Quels éléments sont pris en compte ?

Dans chaque pavé, cette date est attribuée à deux types d'objets :

- **BATIMENTS** : les emprises des bâtiments
- **VOIRIES** : les axes de voirie

Pour chacun de ces objets, le temps écoulé depuis cette date correspond à **leur âge**.

4. Calcul de l'âge du PICC pour une commune

Pour chaque commune, on calcule une **moyenne pondérée**, suivant la formule :

$$\hat{\text{Âge de la commune}} = \frac{\sum(\hat{\text{Âge des objets}} \times \text{Nombre d'objets})}{\text{Nombre total d'objets}}$$

Ainsi, un pavé contenant beaucoup de bâtiments (ou un long réseau de voiries) influencera davantage la moyenne de la commune qu'un pavé qui en est dépourvu.

5. Et pour la Wallonie ?

On applique la même méthode pour obtenir l'**âge moyen** de toute la Wallonie : un âge moyen est calculé spécifiquement pour les bâtiments du PICC sur toute la Wallonie, un autre âge moyen est calculé spécifiquement pour les voiries et l'âge moyen « total » reprend la moyenne des deux.